

Boucle du bocage au départ de Cossé d'Anjou



Visorando



Randonnée n°3525669

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Découverte des abords de la commune de Cossé d'Anjou.

Durée :	2h55	Difficulté :	Facile
Distance :	9.88km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	44m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	51m		
Point haut :	152m	Commune :	Cossé-d'Anjou (49120)
Point bas :	103m		



Description

Départ près de l'église de Cossé d'Anjou, suivre le balisage **jaune**.

(D/A) Remontez la Rue Baron qui devient Le Pain Bénit. Tournez à gauche au 1^{er} embranchement, devant le Pâtis. Continuez pendant environ 300 m jusqu'au Plessis puis tournez à gauche à l'embranchement.

(1) Prenez le chemin de droite. Atteignez le lieu-dit la Joblerie et prolongez au Nord sur une petite route. Au bout (terrain de football), tournez à gauche.

(2) Tournez à gauche dans le Chemin de la Prée. Le chemin vire à droite (Ouest) et, après environ 900 m, il débouche sur une petite route.

(3) Suivez la route à droite, passez le lieu-dit Bellevue et continuez tout droit. À l'intersection située à la sortie d'un virage vers la gauche, prenez la route de droite. Ignorez un départ sur la gauche et aboutissez à un carrefour.

(4) Allez en face dans la Rue de la Bretonnerie. Ignorez deux ruelles sur la gauche et virez ensuite à gauche. Traversez prudemment la D756 (Moulin de la Bretonnerie) et continuez tout droit pendant 700 m.

(5) À l'embranchement, prenez le 2^e chemin à droite (Nord-Est). Traversez le ruisseau de la Malaiserie, remontez et atteignez une route (croix). Traversez et empruntez la route en face.

(6) Juste avant les 1^{res} maisons du lieu-dit La Grande Louettière, prenez le 2^e chemin sur la gauche (Est) qui vire aussitôt à droite. Allez au Sud.

(7) Prenez le 2^e chemin à gauche (non figuré sur la carte). Au bout, suivez une route à droite. Virez à gauche à l'abord d'un étang. Au bout (calvaire), virez à droite.

(8) Aussitôt après, traversez la D756. Franchissez un ruisseau et bifurquez aussitôt à droite (Ouest).

(9) Arrivé à une croix, dirigez-vous à gauche. À la fourche, tenez la gauche. Allez tout droit, laissez à gauche les accès aux lieux-dits Les Frêches et La Brie. Au bout de la route, tournez à gauche et rejoignez le point de départ **(D/A)**.

Points de passages

D/A Église de Cossé d'Anjou
N 47.163371° / O 0.679571° - alt. 144m - km 0

1 Intersection
N 47.163821° / O 0.688926° - alt. 152m - km 0.93

2 Chemin de la Prée
N 47.171972° / O 0.686958° - alt. 125m - km 1.96

3 Croisement en T
N 47.170756° / O 0.696254° - alt. 132m - km 2.78

4 La Bretonnerie
N 47.18077° / O 0.691229° - alt. 125m - km 4.05

5 Intersection
N 47.187205° / O 0.683356° - alt. 111m - km 5.11

6 La Grande Louettière
N 47.183634° / O 0.670954° - alt. 106m - km 6.36

7 Intersection
N 47.18169° / O 0.670566° - alt. 113m - km 6.6

8 Route D
N 47.176031° / O 0.668759° - alt. 126m - km 7.45

9 Croix
N 47.174754° / O 0.677968° - alt. 120m - km 8.48

D/A Église de Cossé d'Anjou
N 47.16337° / O 0.679571° - alt. 144m - km 9.88

Informations pratiques

A proximité

L'église romane Notre Dame :

Classée Monument Historique, l'église, construite à la fin du XIe siècle, est aujourd'hui restaurée extérieurement. Le clocher, datant du XIIe siècle, et ses nombreuses sculptures extérieures, font partie des éléments remarquables de l'édifice, qui connaît depuis 2012 une campagne de restauration de ses exceptionnelles fresques murales intérieures.

L'étang de Coulvée :

À l'emplacement du moulin de Jumeau et de son bief, une réserve d'eau a été créée en 1954 pour approvisionner la ville.

Aujourd'hui inutilisée, la retenue du barrage a permis l'installation d'un terrain de camping et d'une base de loisirs agréable, avec baignade surveillée en période estivale.

Le Jardin Camifolia à Chemillé :

Au cœur d'une nature généreuse, vous allez toucher, sentir, goûter et certainement découvrir de drôles d'espèces de plantes jusqu'alors inconnues sur 3,5 ha !

Parcourez les six jardins thématiques : le jardin des senteurs, le jardin des cultures locales, le jardin des plantes toxiques et médicinales, le jardin des saveurs, le jardin des fibres et des couleurs et enfin le jardin botanique.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-du-bocage-au-depart-de-cosse-d-an/>

En savoir plus : *ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire*

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

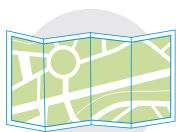
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



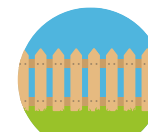
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.